



Foire aux questions dans le cadre du 50^{ème} cycle d'appel à propositions de l'AWDF

Qui sommes-nous

1. Le [Fonds Africain pour le Développement de la Femme-AWDF](#) est une organisation panafricaine octroyant de subvention afin de soutenir la réalisation et le respect des droits des femmes africaines à travers l'appui financier des organisations de femmes autonomes sur le continent. L'AWDF soutient les actions visant à faire progresser les droits des femmes dans nos trois thématiques stratégiques: les droits à l'autonomie corporelle et à la santé, les droits à la sécurité et à la justice économique, et leadership, participation et paix. L'AWDF lance deux appels à propositions chaque année en invitant les organisations qui répondent à tous nos critères d'éligibilité à présenter une demande de financement.

Type de subvention

2. **Pour quel type de subvention devrais-je soumettre une demande- Le Sud aux Rênes du Leadership (LFS)?**
 - A. Le seul type de subvention disponible pour cet appel à propositions est la subvention du Sud aux Rênes du Leadership (Leading from the South-LFS). **Les subventions du Sud aux Rênes du Leadership** sont destinées à soutenir des projets en Afrique et dans les cinq pays éligibles du Moyen-Orient. Les demandes de subvention de LFS doivent être axées sur les actions de plaidoyer, mais vous pouvez inclure les coûts de prestation de services s'ils représentent moins de 20 % du budget total de votre demande.

Si votre demande est dans un pays éligible du Moyen-Orient, vous ne pouvez présenter la demande que dans le cadre de la subvention LFS. Les pays éligibles du Moyen-Orient sont le Liban, la Palestine, la Jordanie, l'Irak et le Yémen. Il existe trois types de subvention LFS – vous ne pouvez soumettre qu'une seule demande parmi les 3 types de subvention:

- Pamoja: vous pouvez demander un montant maximum de \$500,000 par an pour une période maximale de 24 mois.
- Ananse: vous pouvez demander un montant maximum de \$200,000 par an pour une période maximale de 24 mois.
- Yalla: vous pouvez demander un montant maximum de \$50,000 par an pour une période maximale de 36 mois

¹ Dans le cadre de la subvention LFS-Le Sud aux Rênes du Leadership, AWDF soutient également le travail dans cinq pays du Moyen-Orient : Liban, Jordanie, Palestine, Irak et Yémen.

3. Combien de demande de subvention puis-je soumettre dans le cadre de cet appel à propositions ?

L'AWDF n'acceptera qu'une seule demande de subvention pour un projet par organisation pour la subvention LFS (Pamoja, Ananse ou Yalla). Si une organisation soumet plus d'une demande, nous ne serons pas en mesure de prendre en compte les deux demandes.

Critères d'éligibilité

4. Est-ce que l'AWDF finance les organisations qui sont enregistrées et/ou dont le siège se trouve en dehors de l'Afrique (ou en dehors de l'un des pays éligibles de LFS) ?

L'AWDF ne finance pas les organisations qui ne sont pas légalement enregistrées et qui n'ont pas leur siège social en Afrique et/ou les organisations qui ne sont pas dirigées par des femmes africaines (cadres supérieurs, équipe exécutive, conseil d'administration...)

5. Est-ce que l'AWDF soutient les organisations qui sont dirigées par des hommes : c'est à dire ayant un homme comme directeur exécutif/directeur général ou président du conseil d'administration de l'organisation ?

L'AWDF ne peut considérer que les candidatures des organisations dirigées par des femmes : organisations ayant une femme comme directrice générale/exécutive et comme présidente du conseil d'administration et dont la majorité (au moins 70%) de l'ensemble des membres du conseil d'administration et du personnel sont des femmes ou s'identifient en tant que femmes.

6. Est-ce que l'AWDF finance les organisations enregistrées depuis moins de trois ans ?

L'AWDF n'accepte généralement pas les demandes d'organisations qui n'ont pas été enregistrées depuis au moins trois ans. Toutefois, dans des circonstances extrêmement rares, l'AWDF prendra en considération les demandes d'organisations légalement enregistrées depuis moins de trois ans qui sont dirigées par des groupes de femmes et de filles particulièrement marginalisés notamment les femmes et les filles vivant avec un handicap, des femmes et des filles LBTQI+, les travailleuses du sexe, les femmes réfugiées et migrantes, les femmes vivant avec le VIH/SIDA, les jeunes féministes et les autres groupes de femmes confrontées à d'autres formes de discrimination.

7. Est-ce que l'AWDF soutient les organisations communautaires de base ?

Oui, l'AWDF accepte les demandes de subvention venant des organisations communautaires de base si elles répondent à nos critères d'éligibilité

8. Est-ce que l'AWDF accepte les demandes des organisations à but lucratif ?

L'AWDF ne finance pas les organisations à but lucratif

Les organisations ayant déjà reçu de financement de l'AWDF et les organisations recevant actuellement un financement de l'AWDF

9. Puis-je soumettre une demande jusqu'à la date limite de l'appel à propositions du 19 juillet 2022 si nous avons encore un accord de subvention actif avec l'AWDF ?

Si votre subvention actuelle prend fin **avant** le 31 décembre 2022, vous pouvez présenter une demande. Si votre subvention actuelle prend fin **après** le 31 décembre 2022, vous n'êtes pas éligible à soumettre une demande dans le cadre de cet appel à propositions. Dans ce cas nous vous encourageons à présenter votre demande pour notre prochain cycle d'appel à propositions pour le mois de janvier/février 2023. L'AWDF considérera également les

demandes concernant les projets achevés pour lesquels le financement demandé est une continuation du projet/travail antérieur.

10. Notre organisation a déjà reçu une subvention de l'AWDF et/ou notre organisation a une subvention en cours de l'AWDF, pouvons-nous présenter une demande ?

Si la subvention précédente de l'AWDF a pris fin et qu'il n'y a pas d'obligations contractuelles en cours, vous pouvez soumettre une demande. Si vous avez un accord de subvention en cours qui se termine avant le 31 décembre 2022, vous pouvez soumettre une demande. Si vous avez une subvention en cours qui se termine après le 31 décembre 2022, vous n'êtes pas éligible à soumettre une demande dans le cadre de cet appel à propositions mais serez éligible pour notre premier appel à propositions en 2023.

11. Notre organisation a déjà bénéficié d'une subvention principale de l'AWDF, pouvons-nous demander une subvention LFS, ou notre organisation a déjà bénéficié d'un type de subvention LFS, pouvons-nous demander un autre type de subvention LFS, ou notre organisation a déjà bénéficié d'une subvention dans un des domaines thématiques de l'AWDF, pouvons-nous demander une subvention pour un autre domaine thématique de l'AWDF ?

Oui, vous pouvez soumettre une demande pour l'un des types de subvention tant que vous remplissez les critères d'éligibilité (dirigée par des femmes, opérant dans un ou plusieurs domaines thématiques de l'AWDF, le total du montant demandé ne dépasse pas plus de 50% du revenu annuel précédent, la couverture géographique, etc.). Vous pouvez soumettre une demande de subvention dans un autre domaine thématique différent du projet précédemment financé par l'AWDF.

Demande de subvention en tant que consortium et / ou demande de subvention multi-pays

12. Est-ce que l'AWDF accepte les candidatures d'organisations travaillant en partenariat/consortiums, coalitions, etc. ?

L'AWDF accepte les candidatures pour des projets à mettre en œuvre par plus d'un partenaire tant que la demande émane d'un seul partenaire et que tous les partenaires désignés répondent à tous les critères d'éligibilité. Si vous soumettez une candidature pour un projet de consortium ou plus de deux organisations, nous prendrons en considération l'éligibilité et le revenu annuel de l'organisation postulante et non le revenu annuel combiné de tous les partenaires dans le consortium ou la coalition. Nous acceptons également les demandes d'organisations qui ne travaillent pas avec des partenaires.

13. Est-ce que l'AWDF accepte les demandes de subvention multi-pays ?

L'AWDF accepte les demandes de subvention multi-pays tant que la justification du travail dans plus d'un pays est claire et stratégique avec un impact bien défini et mesurable dans chaque pays.

14. Quels pays constituent la Corne de l'Afrique pour cet appel à propositions ?

L'AWDF accordera la priorité aux demandes provenant de l'Éthiopie, de la Somalie, de l'Érythrée et de Djibouti.

15. Est-ce que nous pouvons avoir plusieurs profils sur la plateforme en ligne de demande de subvention de l'AWDF ou est-ce qu'une seule personne devrait s'inscrire pour accéder à un seul profil pour l'ensemble de l'organisation ou du partenariat ?

Pour des raisons de sécurité des données, nous recommandons que chaque organisation n'ait qu'un seul profil pour l'organisation sur la plateforme en ligne.

L'information financière

16. Quand l'AWDF indique que vous pouvez demander jusqu'à 50% du total du revenu annuel de votre organisation, qu'est-ce que cela signifie ?

Nous cherchons à comprendre le total du revenu annuel de l'organisation (pas des projets individuels) provenant de n'importe quelle source (pas seulement de l'AWDF et pas seulement les subventions, cela peut être des fonds propres de l'organisation également) au cours des trois dernières années. Nous avons demandé des informations sur le total de vos revenus annuels des trois dernières années, car nous sommes conscientes de l'impact du COVID 19 sur les revenus des organisations dirigées par les femmes africaines. Ainsi, nous considérerons les demandes ne représentant pas plus de 50% du total du revenu annuel au cours des trois dernières années.

17. Est-ce que l'AWDF n'accepte que les comptes audités ?

L'AWDF accepte les comptes audités ou les comptes de gestion non audités signés par la direction ou le conseil d'administration de l'organisation. Si vos comptes 2021 n'ont pas encore été audités ou vérifiés indépendamment, nous accepterons vos comptes de 2020.

18. Veuillez expliquer ce que vous entendez par vérification indépendante des comptes financiers.

Idéalement, les états financiers devraient être audités par un auditeur indépendant qui donne une opinion sur les comptes et les signe. Dans les cas où l'organisation n'a pas de comptes audités ou si le compte le plus récent n'est pas disponible, le compte de gestion doit être signé par le comptable et la directrice générale/directrice exécutive ou, dans la mesure du possible, par la présidente du conseil d'administration.

19. Est-ce que l'AWDF transfère des fonds dans tous les pays d'Afrique ? Soudan, Somalie, etc.

En raison des restrictions de transfert bancaire imposées par le gouvernement du Ghana par le Bureau de Contrôle des Avoirs Étrangers (Office of Foreign Assets Control- OFAC) et autres, l'AWDF n'est pas en mesure de transférer des fonds au Soudan, au Soudan du Sud, en Syrie et en Irak. Si les demandes de subventions sont retenues, les organisations de défense des droits des femmes de ces pays peuvent envisager de conclure un accord avec d'autres organisations de défense des droits des femmes dans les pays éligibles pour agir en tant que sponsors fiscaux pour leur subvention.

20. Est-ce qu'une organisation peut soumettre une demande si elle a 3 ans d'existence mais n'a pas reçu de financement ?

Conformément aux politiques actuelles de l'AWDF, nous ne pouvons accorder que des subventions représentant 50% des revenus de l'année précédente de l'organisation postulante. Par conséquent, nous ne pouvons actuellement pas soutenir une organisation qui n'a jamais eu de revenus. Cependant, l'AWDF est en train de développer un nouveau plan stratégique et il est possible que certaines de nos politiques changent.

21. Est-ce que l'AWDF considère les dons en nature comme revenu ?

En raison de la subjectivité de l'évaluation des dons en nature, l'AWDF considère les revenus comme des dons en espèces. Cependant, si vous disposez d'une base équitable pour évaluer et documenter les dons en nature, nous pouvons les considérer comme des dons en espèces reçus au cours des années précédentes.

22. Qu'est-ce que le développement institutionnel ?

Le développement institutionnel fait référence à toutes les dépenses non liées au projet qui renforcent la capacité de l'organisation à remplir sa mission principale, y compris les dépenses opérationnelles, les coûts de gouvernance, l'audit, la mobilisation des ressources, le développement du personnel, les communications stratégiques, les salaires du personnel, entre autres. L'AWDF permet à une organisation postulante d'affecter jusqu'à 50% du budget du projet aux coûts liés au développement institutionnel.

23. Dans le cas où nous travaillons en partenariat/en consortium/en coalition, est-ce que les 50% du revenu signifient les comptes audités du partenaire principal ?

Les états financiers audités de l'organisation chef de file sont le principal document qui sera utilisé pour déterminer le montant maximum qui peut être accordé au partenariat/consortium/coalition. Cependant, tous les autres partenaires sont censés soumettre leurs états financiers audités afin de contribuer à l'évaluation du partenariat.

24. Si les 50% du revenu d'une organisation pour 2021 sont inférieurs à la subvention minimale accordée par l'AWDF, cela signifie-t-il que l'organisation sera automatiquement inéligible ?

L'AWDF propose différents types de subventions. Chacun de ces types de subventions a un montant minimum que l'AWDF peut accorder. Pour cet appel à propositions particulier du cycle 50, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative le Sud aux Rênes du Leadership-LFS, le montant minimum à attribuer est de 20 000 USD. Nous conseillons à toutes les organisations postulantes de vérifier les critères de cet appel à propositions afin de les guider dans le processus de demande.

Calendrier de l'appel à propositions et chronologie de l'évaluation des demandes de subvention

25. Quelles sont les dates à retenir pour cet appel à propositions ?

L'appel à propositions de l'AWDF a été lancé le **14 juin 2022** et sera ouvert jusqu'au **19 juillet 2022**.

26. Comment se passe le processus d'évaluation des demandes et combien de temps faut-il entre le dépôt d'une demande et l'approbation d'une subvention ?

L'AWDF reçoit généralement plus de 1000 demandes à chaque cycle d'appel à propositions et nous avons un processus robuste pour examiner chaque demande. Toutes les demandes qui répondent à nos critères d'éligibilité et répondent le mieux à nos priorités thématiques sont évaluées par notre département des programmes, avec, si nécessaire, la contribution de nos conseillers experts régionaux. Après l'évaluation des candidatures présélectionnées, nous demandons des références sur les organisations et compilons des rapports sur toutes les candidatures présélectionnées qui seront présentés à notre conseil d'administration pour l'évaluation et la décision finale. Si votre candidature est considérée inéligible, vous recevrez une notification avant le 16 septembre 2022. Si votre candidature n'est pas présélectionnée pour l'évaluation, vous recevrez une notification au plus tard le 31 octobre 2022. Les candidatures soumises au cycle d'échéance du 19 juillet 2022 seront présentées au conseil d'administration de l'AWDF en novembre 2022. Les candidatures retenues recevront une notification à partir du 16 décembre 2022.